

FCPI « REBOND EUROPE 2020 »

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

L. 214-30 du Code Monétaire et Financier

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 19 mars 2014

Code ISIN : FR0011732866

SOCIÉTÉ DE GESTION :

**SIGMA GESTION
18 rue de la Pépinière
75008 PARIS**

DÉPOSITAIRE :

**RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.
105 rue Réaumur
75002 PARIS**

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2021

SOMMAIRE

<i>RAPPORT D'ACTIVITE</i>	3
<i>Informations à caractère général</i>	3
<i>Sélection des intermédiaires financiers</i>	3
<i>Informations relatives aux investissements cotés et non cotés</i>	3
<i>Informations relatives aux désinvestissements cotés et non cotés</i>	3
<i>Evènements significatifs concernant les entreprises du portefeuille</i>	6
<i>Répartition des investissements et des co-investissements réalisés en 2020-2021</i>	7
<i>Politique de gestion</i>	7
<i>Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ou critères ESG)</i>	7
<i>Informations sur les frais</i>	7
<i>Répartition des taux de frais gestionnaire et distributeur effectivement prélevés chaque année, par catégorie agrégée de frais</i>	7
<i>Informations à caractère déontologique</i>	8
<i>Mandats sociaux</i>	8
<i>Changement de méthode de valorisation</i>	9
<i>Compte rendu sur la pratique de l'exercice des droits de vote</i>	9
<i>Informations relatives à la performance du FCPI Rebond Europe 2020</i>	9
<i>ANNEXE 1</i>	12
<i>FCPR GERES PAR SIGMA GESTION</i>	12
<i>ANNEXE 2</i>	13
<i>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021</i>	13

RAPPORT D'ACTIVITE

Informations à caractère général

L'exercice 2020-2021 est le septième exercice du Fonds. Il est d'une durée de 12 mois. La période de souscription s'est achevée le 31 décembre 2014. Au 31 janvier 2015, la collecte s'est élevée à 6 530 200,00 euros.

SIGMA GESTION a pris la décision de proroger la durée de vie du fonds jusqu'au 30 Juin 2021 et de faire entrer le fonds en liquidation à partir du 30 Juin 2020. En effet, la faible liquidité de certains titres ne nous a pas permis de liquider l'ensemble des lignes du portefeuille à ce jour.

Les événements récents concernant l'épidémie de coronavirus ont impacté l'économie européenne sur l'année 2020 et le premier semestre 2021.

Sélection des intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers ont été sélectionnés dans le respect des dispositions édictées dans le recueil de procédure de Sigma Gestion lequel a été remis à jour le 17 septembre 2012. Les intermédiaires financiers sont sélectionnés selon quatre critères (prix, crédibilité, qualité de traitement administratif des opérations et réactivité).

Informations relatives aux investissements cotés et non cotés

Suivant la décision du Comité Décisionnel d'Investissement de Sigma Gestion en date du 02-OCT-20, le Fonds a procédé à l'achat de 323 parts du fonds BFT SEQUIN ISR -IC- 3DEC pour un montant global de 319449,21 euros.

Suivant le rapprochement entre ANEVIA et ATEME en date du 30/10/2020, le Fonds a reçu 6087 actions de la société ATEME pour un montant global de 103479 euros.

Informations relatives aux désinvestissements cotés et non cotés

Suivant le rapprochement entre ANEVIA et ATEME en date du 27/10/2020, le Fonds a cédé 60874 actions qu'il détenait dans la société ANEVIA pour un montant global de 225219 euros soit une moins-value de -143280,85 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 16-JUL-20, le Fonds a cédé 5000 actions qu'il détenait dans la société PLANET.FR pour un montant global de 6024,89 euros soit une moins-value de -9307,35 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 16-JUL-20, le Fonds a cédé 53981 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 81351,83 euros soit une plus-value de 17203,48 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 17-JUL-20, le Fonds a cédé 30000 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 49400,96 euros soit une plus-value de 13766,86 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 21-JUL-20, le Fonds a cédé 50000 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 68858,97 euros soit une plus-value de 9429,76 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 22-JUL-20, le Fonds a cédé 70000 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 116459,58 euros soit une plus-value de 33291,66 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 24-JUL-20, le Fonds a cédé 10000 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 12516,88 euros soit une plus-value de 642,95 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 18-AUG-20, le Fonds a cédé 40000 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 24209,45 euros soit une moins-value de -16753,03 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 18-AUG-20, le Fonds a cédé 15000 actions qu'il détenait dans la société PLANET.FR pour un montant global de 25510,34 euros soit une moins-value de -20507,56 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 07-SEP-20, le Fonds a cédé 20000 actions qu'il détenait dans la société MILIBOO SA pour un montant global de 63255,2 euros soit une plus-value de 7982,27 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 19-OCT-20, le Fonds a cédé 30000 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 19107,67 euros soit une moins-value de -11607,77 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 26-OCT-20, le Fonds a cédé 50000 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 46753,27 euros soit une moins-value de -4421,29 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 04-NOV-20, le Fonds a cédé 25000 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 23684,5 euros soit une moins-value de -1893,15 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 09-NOV-20, le Fonds a cédé 77000 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 76482,19 euros soit une moins-value de -2327,39 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 11-NOV-20, le Fonds a cédé 50474 actions qu'il détenait dans la société NEXTEDIA pour un montant global de 53649,45 euros soit une plus-value de 2002,52 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 12-NOV-20, le Fonds a cédé 40000 actions qu'il détenait dans la société DOLFINES ACT pour un montant global de 43542,7 euros soit une moins-value de -4020,19 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 18-NOV-20, le Fonds a cédé 200000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 169982 euros soit une moins-value de -144162,45 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 19-NOV-20, le Fonds a cédé 100000 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 119742 euros soit une moins-value de -57689,03 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 24-NOV-20, le Fonds a cédé 21093 actions qu'il détenait dans la société IMMERSION SA pour un montant global de 39557,53 euros soit une moins-value de -191313,51 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 25-NOV-20, le Fonds a cédé 5000 actions qu'il détenait dans la société PLANET.FR pour un montant global de 5183,58 euros soit une moins-value de -10150,35 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 26-NOV-20, le Fonds a cédé 10000 actions qu'il détenait dans la société PLANET.FR pour un montant global de 10960 euros soit une moins-value de -19724,71 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 03-DEC-20, le Fonds a cédé 40000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 43395 euros soit une moins-value de -19332,49 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 16-DEC-20, le Fonds a cédé 40000 actions qu'il détenait dans la société MASTRAD FINANCES ACT PROV OPO pour un montant global de 15247,41 euros soit une moins-value de -18751,12 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 17-DEC-20, le Fonds a cédé 20000 actions qu'il détenait dans la société MASTRAD FINANCES ACT PROV OPO pour un montant global de 9163,6 euros soit une moins-value de -7823,56 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 18-DEC-20, le Fonds a cédé 100000 actions qu'il détenait dans la société MASTRAD FINANCES ACT PROV OPO pour un montant global de 51169,42 euros soit une moins-value de -33827,81 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 21-DEC-20, le Fonds a cédé 53000 actions qu'il détenait dans la société MASTRAD FINANCES ACT PROV OPO pour un montant global de 36135,05 euros soit une moins-value de -8886,94 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 22-DEC-20, le Fonds a cédé 35000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 39941,92 euros soit une moins-value de -14938,43 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 23-DEC-20, le Fonds a cédé 3275 actions qu'il détenait dans la société MASTRAD FINANCES ACT PROV OPO pour un montant global de 1795,99 euros soit une moins-value de -969,98 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 23-DEC-20, le Fonds a cédé 15000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 17508,88 euros soit une moins-value de -6000,18 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 29-DEC-20, le Fonds a cédé 15753 actions qu'il détenait dans la société PLANET.FR pour un montant global de 11688,22 euros soit une moins-value de -36670,96 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 05-JAN-21, le Fonds a cédé 323 actions qu'il détenait dans la société BFT SEQUIN ISR -IC- 3DEC pour un montant global de 319049,86 euros soit une moins-value de -363,35 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 21-JAN-21, le Fonds a cédé 11200 actions qu'il détenait dans la société MILIBOO SA pour un montant global de 49822 euros soit une plus-value de 18806,07 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 25-JAN-21, le Fonds a cédé 8000 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 13182,75 euros soit une moins-value de -987,92 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 05-FEB-21, le Fonds a cédé 30000 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 48026,72 euros soit une moins-value de -5165,71 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 09-FEB-21, le Fonds a cédé 6000 actions qu'il détenait dans la société MILIBOO SA pour un montant global de 29251,94 euros soit une plus-value de 12703,28 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 11-FEB-21, le Fonds a cédé 50000 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 85211,2 euros soit une moins-value de -3444,51 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 04-MAR-21, le Fonds a cédé 16000 actions qu'il détenait dans la société MILIBOO SA pour un montant global de 99982 euros soit une plus-value de 55665,82 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 01-APR-21, le Fonds a cédé 63711 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 81210,02 euros soit une moins-value de -18687,23 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 09-APR-21, le Fonds a cédé 15000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 20927,98 euros soit une moins-value de -2550,18 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 14-APR-21, le Fonds a cédé 80000 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 193322,5 euros soit une plus-value de 51600,78 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 16-APR-21, le Fonds a cédé 643 actions qu'il détenait dans la société LEXIBOOK LINGUIST.ELECTR. pour un montant global de 1726,89 euros soit une plus-value de 629,89 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 27-APR-21, le Fonds a cédé 6087 actions qu'il détenait dans la société ATEME S.A. pour un montant global de 93388,82 euros soit une moins-value de -9860,94 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 29-APR-21, le Fonds a cédé 10000 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 12832,2 euros soit une moins-value de -2808,12 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 02-JUN-21, le Fonds a cédé 90458 actions qu'il détenait dans la société MILIBOO SA pour un montant global de 622869,88 euros soit une plus-value de 373511,35 euros.

Suivant la décision du Comité Décisionnel de désinvestissement de Sigma Gestion en date du 03-JUN-21, le Fonds a cédé 27114 actions qu'il détenait dans la société EGIDE SA, TRAPPES pour un montant global de 34434,86 euros soit une moins-value de -8045,06 euros.

Evènements significatifs concernant les entreprises du portefeuille

Le portefeuille étant constitué de titres cotés, la méthode de valorisation retenue est le cours de bourse.

Répartition des investissements et des co-investissements réalisés en 2020-2021

Sociétés en portefeuille	En pourcentage des souscriptions nettes du fonds	Fonds intervenus en co-investissement
ATEME S.A	1.59%	Euroopportunités 2022 Rebond Europe 2021
BFT SEQUIN ISR	4.92%	Euroopportunités 2022 Rebond Europe 2021

Politique de gestion

Les placements effectués au cours de l'année 2020-2021 par le FCPI Rebond Europe 2020 ont suivi la stratégie d'investissement édictée dans le règlement du fonds.

Les Sociétés Cibles sont les Petites et Moyennes Entreprises innovantes qui répondent aux critères d'Investissement propres à tout FCPI.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ou critères ESG)

La Société de Gestion a mis en place une politique de respect des critères environnementaux, sociaux et de Gouvernance permettant d'orienter les investissements vers des sociétés sensibilisées à des principes de bonne gouvernance, de prise en compte des contraintes environnementales et de gestion des ressources humaine.

Ces principes impliquent la prise en compte par les investisseurs non seulement des données financières de la société mais également des données extra-financières.

Informations sur les frais

La société de gestion SIGMA GESTION a facturé des frais de gestion pour un montant de 100 472,28 euros au cours de l'exercice écoulé.

Les autres frais qui ont été facturés sont ceux relatifs :

- aux frais de commissariat aux comptes pour un montant de 3 443,12 euros ;
- aux frais de comptabilité et de valorisation pour un montant de 6 750,00 euros ;
- aux frais du dépositaire pour un montant de 20 394,00 euros ;
- aux frais non récurrents pour un montant de 8228,38 euros ;
- aux frais liés aux agios bancaires de 4372 euros.

Information sur les frais en respect des dispositions du Décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevées directement et indirectement par les fonds et sociétés mentionnées aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts et de l'arrêté du 10 avril 2012 portant application dudit décret.

Répartition des taux de frais gestionnaire et distributeur effectivement prélevés chaque année, par catégorie agrégée de frais

« Il est à noter que le TFAM ou Taux de Frais Annuel Moyen gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds mentionné à l'article D.214-80 du Code Monétaire et Financier ;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales. »

Montant total des souscriptions initiales incluant les droits d'entrée : 6 714 496,00 euros

Durée de vie du fonds : 6,5 ans soit jusqu'au 30/06/2021

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du Fonds, tels que présentés dans la notice	0,64 %	3,89 %	0,22 %	0,20 %	0,11 %	5,06 %
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du Fonds (gestionnaire et distributeur)						
- 30/06/2015	2,47 %	2,81 %	1,05 %	0,13 %	0,09 %	6,55 %
- 30/06/2016	0,00 %	3,67 %	0,00 %	0,19 %	0,01 %	3,87 %
- 30/06/2017	0,00 %	3,74 %	0,00 %	0,19 %	0,01 %	3,94 %
- 29/06/2018	0,00 %	3,74 %	0,00 %	0,19 %	0,00 %	3,93 %
- 30/06/2019	0,00 %	3,01 %	0,00 %	0,19 %	0,00 %	3,20 %
- 30/06/2020	0,00 %	2,77 %	0,00 %	0,19 %	0,00 %	2,96 %
- 30/06/2021	0,00 %	1,95 %	0,00 %	0,12 %	0,00 %	2,07 %
TFAM pratiqué sur la période écoulée	0,35 %	3,10 %	0,15 %	0,17 %	0,02 %	3,79 %

(1) Le taux de 0,64% correspond à la moyenne des droits d'entrée appliqués sur le fonds malgré un taux maximum à 5% mais divisés par le nombre d'années de vie du Fonds soit 5 ans et 6 mois. Le taux de 0,22% correspond à la moyenne des commissions de constitution appliqués sur le fonds malgré un taux maximum à 1,20% mais divisés par le nombre d'années de vie du Fonds soit 5 ans et 6 mois. Néanmoins, ces frais ne sont ponctionnés que la première année.

Informations à caractère déontologique

Toutes les opérations relatives à la gestion du Fonds ont été effectuées dans le respect des règles de déontologie interne de la société de gestion.

Mandats sociaux

La Société de Gestion agira librement en toutes circonstances dans l'intérêt des Souscripteurs et pourra

seule, directement ou par délégation de pouvoir à tout mandataire, exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le Fonds. La Société de Gestion représentera le Fonds à l'égard des tiers et pourra agir en justice pour défendre ou faire valoir les droits et intérêts des Souscripteurs. La Société de Gestion rendra compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote dans des conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. En particulier, lorsque la Société de Gestion n'exercera pas ces droits de vote, elle expliquera ses motifs aux Souscripteurs.

Au 30 juin 2021 la société de gestion ne détient aucun mandat social dans les sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

Changement de méthode de valorisation

Aucun changement de méthode de valorisation n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice. Sauf pour le titre M21 qui exceptionnellement étant sujet à un protocole transactionnel a été valorisé suivant l'offre reçue.

Compte rendu sur la pratique de l'exercice des droits de vote

La société de gestion a voté conformément à sa politique de vote décrite dans son document interne « Politique de vote » qui est à la disposition des souscripteurs sur simple demande.

La Société de Gestion agit librement en toutes circonstances pour le compte des Souscripteurs. La Société de Gestion représente le Fonds à l'égard des tiers. La Société de Gestion rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote dans des conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations relatives à la performance du FCPI Rebond Europe 2020

Prix de la part A à la souscription	100,00 €	Variation par rapport à la VL d'origine	Variation par rapport à la VL précédente
Prix de la part A à la souscription	100,00 €	0,00%	0,00%
Valeur liquidative au 31/12/2014	97,65 €	- 2,35%	-
Valeur liquidative au 30/06/2015	96,87 €	- 3,13%	- 0,80%
Valeur liquidative au 30/06/2016	85,87 €	-14,13%	- 11,36%
Valeur liquidative au 30/06/2017	92,15 €	-7,85%	7,31%
Valeur liquidative au 30/06/2018	72,40 €	-27,60%	- 21,43%
Valeur liquidative au 30/06/2019	57,28 €	-42,72%	-20,88%
Valeur liquidative au 30/06/2020	72.68 €	-27.32%	+26.89%
Valeur liquidative au 30/06/2021	94.74 €*	-5,26%	+30,35%

*VL à 38.74 + Distribution unitaire de 56

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Complément d'information

Conformément à l'article 421-34 du règlement général de l'AMF, nous attestons que :

Tout changement substantiel concernant les informations contenues dans ce document est également mis à la disposition des investisseurs.

Aucune nouvelle disposition n'a été mise en place pour la gestion de la liquidité sur l'exercice.

Pourcentage de l'actif du FIA faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 12.93%.

Le fonds est investi dans des titres cotés. Ces titres sont donc liquides par nature à l'exception du titre FR0013270626 M2I qui présente un risque de liquidité à la vue du délai de cession estimé sur sa place de cotation.

Effet de levier : le fonds n'a pas recours à des instruments financiers impliquant un effet de levier.

Les investissements dans les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation sont considérés comme une classe d'actifs « à risque ». Correspondant à un profil de risque maximal de 7 sur 7.

Tout souscripteur au FCPI REBOND EUROPE 2020 doit être alerté des risques normaux et habituels supportés par un investisseur en capital-risque et énumérés ci-après :

Risque de perte en capital

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué.

Risque de liquidité de l'investissement

Les titres de sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds pouvant être investi à hauteur de 90% du montant des souscriptions en titres de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.

Risque lié à l'investissement dans des petites capitalisations sur des marchés non réglementés

Le volume de transaction peut être faible sur ces marchés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnées par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds suivra également ces mouvements.

Risque de taux

La trésorerie disponible pourra être investie en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classifiés « monétaires euro ». Ces placements sont soumis par définition au risque de taux et dépendent des fluctuations du marché monétaire. Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de crédit

La trésorerie disponible sera investie en OPCVM ou de FIA monétaires et monétaires court terme et en titres de créance négociables. Ces placements sont soumis par définition au risque de taux et dépendent des fluctuations du marché. Le risque de crédit est le risque que l'émetteur des titres de créance ne rembourse pas sa créance à l'échéance fixée emportant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux actions

Les actions sont des titres de capital de sociétés cotées et non cotées. Leur valeur est calculée en fonction des données financières et comptables de la société puis en fonction de ses perspectives d'affaires. Les actions de sociétés non cotées sont par nature peu liquides et sont négociées de gré à gré. Les actions de sociétés cotées sont plus liquides, leur prix est fixé par le marché.

Risque lié au niveau de frais élevé

Le niveau élevé des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement.

Le fonds n'a pas vocation à prendre en compte des potentiels rachats de parts.

DISPOSITIONS PRISES PAR LE DÉPOSITAIRE POUR S'EXONÉRER DE SA RESPONSABILITÉ CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 421-34 DU RG AMF ET ART. 109 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 231/2013

N/A

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONFORMÉMENT L'ARTICLE 107 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 231/2013

La présente politique de rémunération est effectuée dans le cadre du respect de l'article 319-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La société SIGMA GESTION met en place des « mesures qui soient adaptées à sa taille et son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités ».

Elle s'engage notamment à ce que sa politique soit « cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des FIA qu'elle gère ; »

Et est également conforme « à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion de portefeuille et des FIA qu'elle gère ou à ceux des porteurs de parts ou actionnaires du FIA, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts ».

Le personnel de la société de gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations.

Montant total des rémunérations du personnel.	844 792 €
Rémunérations fixes.	760 789 €
Rémunérations variables.	84 003 €
Nombre de bénéficiaires.	12
Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par le FIA.	0

ANNEXE 1
FCPR GERES PAR SIGMA GESTION

- FIP CROISSANCE GRAND EST 3
- FCPI CROISSANCE INNOVA PLUS 2
- FIP SIGMA GESTION FORTUNA
- FIP SIGMA GESTION FORTUNA 2
- FIP CROISSANCE GRAND EST 4
- FCPI CROISSANCE POUVOIR D'ACHAT
- FIP CROISSANCE GRAND EST 5
- FIP CROISSANCE GRAND OUEST
- FCPR REBOND PIERRE
- FIP SIGMA GESTION FORTUNA 3
- FIP FRANCE INVESTISSEMENT PIERRE
- FIP CONVERGENCE FORTUNA 5.0
- FIP FONCIEREMENT PME
- FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE
- FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME
- FIP PATRIMOINE BIEN-ETRE N°2
- FIP RENDEMENT BIEN-ETRE
- FCPI REBOND EUROPE 2020
- FIP RENDEMENT BIEN-ETRE N°2
- FCPI REBOND EUROPE 2021
- FIP RENDEMENT BIEN-ETRE N°3
- FCPI EUROPPORTUNITES 2022
- FIP AGRO RENDEMENT
- FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°4
- RENDEMENT BIEN ETRE EVOLUTION
- AGRO RENDEMENT EVOLUTION
- SLP TROPHY INVESTISSEMENT
- FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026

ANNEXE 2
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021